



Coût excessif d'eau chaude réclamée par mon bailleur

Par **Natbi**, le **03/06/2019** à **10:29**

Mon bailleur me réclame une régularisation des charges sur le coût d'eau chaude collective d'un montant de 42,52 euros du m³ .

j'ai demandé les pièces justificatives à mon bailleur, celui-ci m'a envoyé des tableaux fournis par le syndic pour lequel je ne comprend pas se montant exorbitant.

que dois-je faire maintenant ?

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !

Merci.